

INFORMATIONS

HOSPITALIERS RECRUTEMENT AU CHR (U) FELIX GUYON A QUELLE SAUCE ? SOMMES-NOUS TOUS LOGES A LA MEME ENSEIGNE ?

Pourquoi cette question ?

Le recrutement d'un nouveau TSH (Technicien Supérieur Hospitalier), depuis le début de la semaine dernière est effectif. Nous tenons à lui souhaiter la bienvenue dans notre établissement. Nous espérons qu'il appréciera avec sa famille le charme de notre île, sa convivialité et la gentillesse de la population.

Pour la venue et l'installation de cet agent, il semblerait que l'institution aurait témoigné d'une grande largesse!

Pour mettre un terme aux " *la di la fé* " nous interrogeons officiellement la Direction sur les conditions de cette " prise en charge " : Qu'y a t'il réellement ? Billets d'avion, mutation, suivi de conjoint, logement de fonction ou bien Package complet ?

Qu'en est-il exactement ?

A moins que notre DRH, dont l'expertise en veille juridique n'est plus à démontrer, ait en sa possession des textes réglementaires novateurs, le statut particulier régissant les TSH ne prévoit à notre connaissance aucun avantage particulier de cette nature.

Est-ce l'officialisation de l'établissement en CHR depuis le 1^{er} Janvier qui nous ouvre plus de droits et apporte plus de moyens?

Nous espérons, que si de telles dispositions visant l'intégration sont en vigueur, elles seront appliquées également à tous les hospitaliers.

De plus, Il serait question de réembauche provisoire d'un cadre à la retraite afin de faciliter sa prise de fonction. On ne peut qu'approuver le tutorat à la condition qu'elle s'applique à tous et nous la revendiquerons.

On parle aussi de rapprochement de conjoint et que cela devrait être effectif dans les jours qui viennent. La CFDT très attachée à la réglementation ne contestera pas cette décision, bien au contraire, mais là encore la règle devra s'appliquer à tous.

Si les suspicions sur ces avantages liées à ce recrutement étaient confirmées, nous appelons les hospitaliers à sortir de leur passivité pour faire valoir leurs droits !

Que pensent tous les TSH de l'établissement? Ont-ils été traités avec autant d'égards ?

Combien d'agents sont en attente de mutation pour rapprochement familial et cela depuis des années et que rien ne se passe ? Aux yeux de la CFDT cela serait injuste donc inacceptable.

La CFDT demande au Directeur de la transparence et de l'équité dans les domaines suivants : recrutements, modalités d'intégrations et promotion interne.

Les membres du bureau CFDT demande au Directeur un rendez vous pour clarifier cette situation.

Devrons-nous alerter l'ARS où en arriver à demander l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes ?